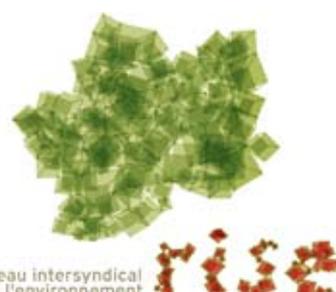




L'environnement, terrain d'action syndicale



réseau intersyndical
de sensibilisation à l'environnement
csc - fctb

Des compétences au service de l'environnement

Être attentif à l'environnement est primordial pour assurer le bien-être des générations futures. Mais c'est aussi un engagement essentiel pour améliorer nos conditions de travail et assurer la pérennité de l'entreprise.

La prise de conscience progressive de ces enjeux environnementaux au sein du mouvement syndical a influencé considérablement notre travail dans les organes de concertation que sont le comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) et le conseil d'entreprise (CE). Aujourd'hui, dans tous les secteurs, dans toutes les régions, des actions de sensibilisation sont menées par nos délégations, des projets sont mis en œuvre et des engagements concrets sont proposés en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement. Pour la délégation syndicale aussi l'environnement fait maintenant partie du travail quotidien.

Avec cette brochure, destinée en priorité aux déléguées et aux délégués qui entament un premier mandat syndical (elle peut être un bon rappel pour les autres), nous voulons attirer votre attention sur la capacité d'action des représentants des travailleurs en matière d'environnement.

Nous ne voulons pas seulement lister ce que le législateur a prévu pour que l'environnement fasse partie des thèmes de concertation, nous souhaitons également partager avec vous des témoignages de délégués à propos de situations rencontrées dans l'exercice de leur mandat, des solutions qu'ils ont pu apporter aux problèmes ainsi que des actions que des équipes syndicales ont pu initier dans leur entreprise.

L'objectif n'est pas seulement de sensibiliser les collègues de travail mais aussi d'oser initier des réflexions ou actions et de participer aux processus qui prennent en compte tous ces éléments que l'on regroupe sous la thématique « environnement ».

Les enjeux sont tels en 2008 que la CSC et la FGTB estiment incontournable la participation de tous ses militants à la réflexion, la sensibilisation et l'action qui touchent à l'environnement.

L'environnement est au cœur de nos préoccupations, nous vous souhaitons de trouver dans cet outil des pistes pour contribuer à son amélioration !

Les cellules RISE de la FGTB et de la CSC



Nos délégués témoignent



«Plusieurs collègues sont aussi riverains de l'entreprise. Ce sont eux qui ont attiré notre attention sur les nuisances provoquées par l'entreposage des déchets de notre entreprise.»

«Notre employeur nous a demandé de réduire les coûts liés à l'utilisation de l'eau. En discutant au CPPT et avec les travailleurs, nous avons pu réduire notre consommation sans entraver la qualité de notre travail. Nous avons même repéré d'autres gaspillages de matière première.»

«C'est en formation syndicale que nous avons appris que notre entreprise était concernée par un accord de branche. Cela nous a permis de poser les bonnes questions et de réfléchir à notre implication en tant que délégué.»



«L'entreprise a finalement opté pour l'achat d'un produit nettoyant plus respectueux de l'environnement et de notre santé. Cela a demandé un peu de changement dans l'organisation du travail. Ce n'était pas facile à accepter, il a fallu sensibiliser le personnel.»

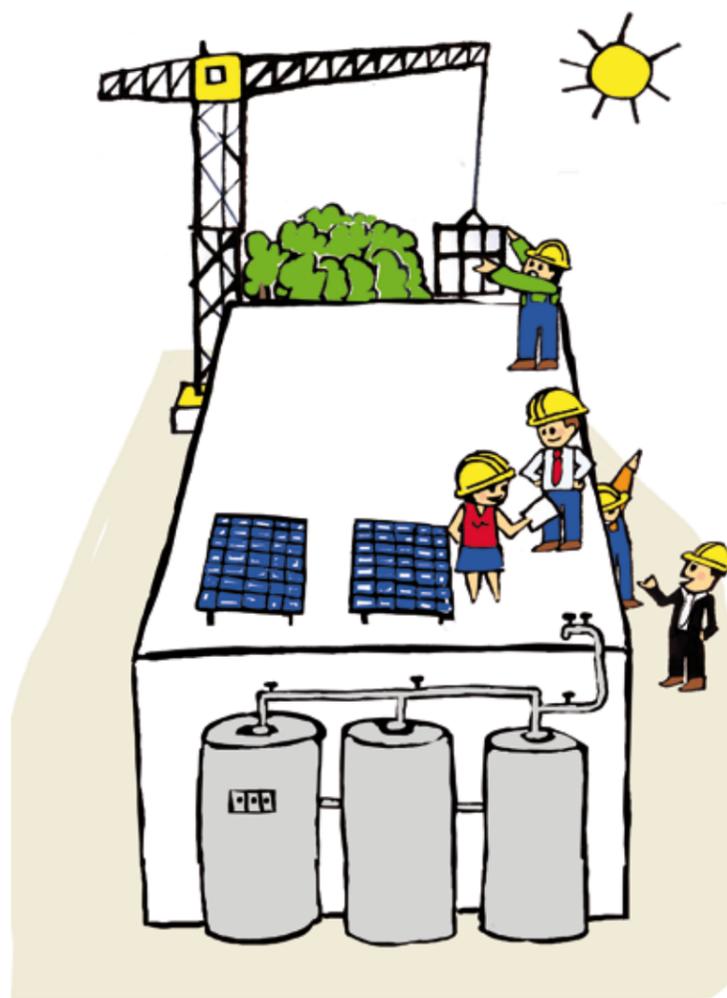
«De plus en plus de collègues se plaignaient de maux de tête, nous avons fini par obtenir une analyse de la qualité de l'air dans les bureaux. Le recours à l'air conditionné a fait par la suite l'objet de davantage d'explications et de contrôle.»

«Quand notre employeur nous a interrogé sur nos modes de déplacements, nous avons demandé à discuter les résultats de cette enquête. Nous nous sommes rendus compte qu'il y avait un arrêt de bus juste devant l'entrée de l'usine !»

«À la maison nous trions les PMC depuis de nombreuses années, cela nous paraissait aberrant de ne pas le faire au travail !»



L'environnement dans mon entreprise, c'est :



Utiliser plus rationnellement les ressources naturelles

Les ressources naturelles de la planète ne sont disponibles qu'en quantité limitée. Or les habitants actuels de la Terre consommeront à eux seuls pendant leur vie, plus de ressources naturelles que tous leurs prédécesseurs au cours des siècles précédents ! L'eau, les énergies fossiles, les matières premières ne sont pas éternelles. Il convient de les gérer avec parcimonie.

Au CE comme au CPPT, les représentants des travailleurs peuvent mettre en lumière des gaspillages, des équipements qui pourraient être plus appropriés, des caractéristiques organisationnelles qui ont des conséquences sur la consommation d'énergie, d'eau ou de matières premières. Ils peuvent aussi formuler des propositions qui permettront une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles.

De plus, la raréfaction des ressources naturelles a comme autre conséquence, l'augmentation de leur prix. Economiser ces ressources permet également de réaliser des économies substantielles.

Prévenir et réduire les pollutions

Les activités des entreprises peuvent générer différentes pollutions : de l'air, de l'eau, du sol. Mais aussi des déchets, du bruit, des vibrations, des odeurs.

Grâce à leur connaissance du terrain, les délégués sont bien placés pour proposer et encourager un tri des déchets, pour sensibiliser les travailleurs sur l'impact d'une meilleure gestion de l'environnement, pour identifier des pratiques à l'origine de pollutions ou des méthodes de travail qui diminuent la quantité des déchets, de bruit, etc.

Ils contribuent ainsi à préserver la qualité de l'environnement et des lieux de travail.

Protéger la santé des travailleurs

Les pollutions environnementales ont un impact sur la santé. L'utilisation de substances chimiques, l'exposition à des nuisances sonores, à des polluants atmosphériques (poussières, particules fines, etc.) ou encore à des pollutions intérieures (pesticides, moisissures, formaldéhyde, amiante, etc.) ou à des champs électromagnétiques peuvent être à l'origine de troubles de la santé chez les travailleurs. Les délégués syndicaux peuvent contribuer à réduire les risques auxquels les travailleurs sont exposés en s'investissant dans les problématiques environnementales de leur entreprise. Réduire la pollution de l'entreprise contribue aussi à protéger la santé des riverains et des citoyens.

Choisir des produits et des procédés plus respectueux de l'environnement

Tout choix de produits ou de procédés de production peut avoir des répercussions sur la santé des travailleurs, des riverains et/ou sur l'environnement. En étant à l'écoute des différentes parties prenantes et en prenant en considération les points de vue et arguments des uns et des autres, l'équipe syndicale peut enrichir la recherche de solutions et participer à des choix de produits et de processus de production plus respectueux de l'environnement et de la santé.

Se préoccuper des déplacements des travailleurs et des marchandises

Aborder la question du transport en entreprise, c'est être attentif à ses impacts pour le travailleur, pour l'entreprise mais aussi pour la planète. Les trajets professionnels ou les déplacements du domicile vers le lieu de travail peuvent être source de stress et d'accidents. Les déplacements des travailleurs et des marchandises émettent des gaz à effet de serre, à l'origine du réchauffement climatique. L'augmentation du prix des carburants pèse également très lourd dans le budget des travailleurs et des entreprises.

En matière de mobilité, les représentants des travailleurs ont donc également un rôle important à jouer : ils pourront favoriser le développement d'un plan de déplacement d'entreprise, la mise en place de moyens de transport alternatifs à la voiture (covoiturage, transports en commun, vélo, etc.), l'adaptation des horaires de travail ou de l'organisation du travail au besoin, peser sur le choix du transport des marchandises, etc.

Assurer la pérennité de l'entreprise

Aujourd'hui, une gestion responsable de l'environnement est indispensable pour assurer la pérennité d'une entreprise.

Bien gérer l'environnement permet à l'entreprise d'avoir une bonne image auprès de ses interlocuteurs (clients, fournisseurs, actionnaires, riverains, etc.). Elle peut ainsi mieux faire face aux exigences environnementales de ses clients (clauses de respect de l'environnement, chartes, systèmes de gestion de l'environnement comme ISO 14001 et EMAS, etc.) et s'adapter plus vite aux évolutions de la législation.

Certains coûts peuvent être réduits (matières premières, énergie, taxes sur les émissions dans l'eau, dans l'air, sur les déchets, frais d'assurance, etc.). Les économies réalisées en gérant mieux l'environnement ne devront pas être faites dans d'autres domaines, notamment sur le personnel. S'investir dans le suivi de la politique environnementale de l'entreprise sera donc primordial pour les délégués syndicaux afin de peser sur les orientations stratégiques en la matière.

Avoir une vision globale

Elaborer des consignes de sécurité, établir un cahier des charges, mettre sur pied un programme de formation, modifier un procédé de fabrication, innover, faire des économies, changer de fournisseur, obtenir un brevet ou une certification, déménager, ... la politique environnementale d'une entreprise touche à de nombreux domaines, domaines qui font partie intégrante du champ d'action syndicale.

Poser un acte citoyen pour préserver la planète

De nombreuses menaces pèsent sur la Terre et ses habitants : réchauffement climatique, raréfaction des ressources naturelles, dégradation de la qualité de l'air, de l'eau, exposition chronique à de multiples substances chimiques, diminution de la biodiversité, etc. Prendre en compte l'environnement dans le cadre du travail syndical participe à préserver notre planète.

Les compétences syndicales

Dans l'entreprise, un mandat syndical peut s'exercer tant au comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) qu'au conseil d'entreprise (CE) ou encore en délégation syndicale (DS). Quand nous parlons de délégués dans cette brochure nous visons l'ensemble de ces mandats qui forment ce que l'on appelle l'équipe syndicale.

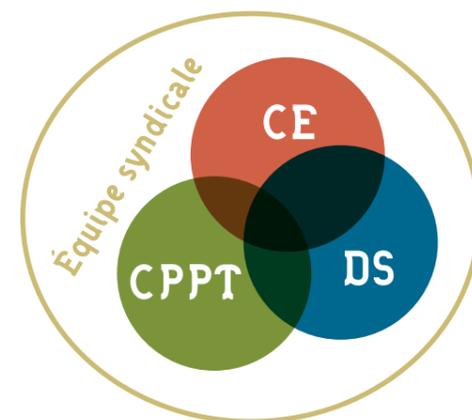
Pour garantir des actions concertées et cohérentes, l'équipe syndicale joue un rôle considérable de coordination et d'organisation : elle liste les constats, répartit la recherche d'informations, définit les lieux d'intervention et sa stratégie.

Complémentarités et spécificités

Aborder l'environnement en équipe syndicale permet une approche de l'environnement sous toutes ses facettes, en fonction des compétences des trois organes en la matière mais aussi en fonction des intérêts et sensibilités de tous les membres de l'équipe. L'implication de tous garantit aussi une action plus régulière. N'oubliez pas d'inviter les suppléants ainsi que les militants intéressés par l'environnement. Eux aussi peuvent apporter des idées et des approches nouvelles.

Formellement, le CPPT dispose de compétences très larges permettant d'aborder pratiquement n'importe quelle question en matière d'environnement. Complémentairement, le CE est plutôt habilité à travailler sur les aspects économiques et financiers qui y sont liés et permet aussi d'aborder le thème de la mobilité. En DS, l'environnement peut être envisagé sous l'angle de la revendication ou de la négociation de conventions d'entreprises par exemple.

Voici un aperçu des compétences respectives des différentes instances en matière d'environnement.



Le comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT)

L'arrêté royal du 3 mai 1999 définit les missions et le fonctionnement des comités pour la prévention et la protection au travail. C'est dans ce texte que figurent les dispositions essentielles permettant au CPPT d'agir sur l'environnement. Ces dispositions sont d'ordre général et devraient vous permettre d'aborder tous les aspects de l'environnement que vous pourrez rencontrer dans l'entreprise. N'atten-

dez pas nécessairement que votre employeur évoque la thématique, prenez l'initiative. Un nouveau mandat sera l'occasion de mettre certains sujets sur la table et de demander des informations pour se faire une bonne idée de la situation d'entrée de jeu. La législation offre cette possibilité (voir articles 14 et 16 de l'AR du 3 mai 1999).

Le tableau ci-dessous présente les obligations de l'employeur en matière d'environnement, illustrées par des exemples d'information et de documentation que vous pourriez demander en exécution de ces obligations.

CPPT

Obligations de l'employeur	Références légales	Exemples (non exhaustifs)
Fournir toutes les informations nécessaires au comité afin qu'il puisse émettre ses avis en toute connaissance de cause	Art 14 de l'AR du 3/5/1999	<ul style="list-style-type: none"> installation d'une antenne GSM sur le site de l'entreprise renouvellement du permis d'environnement construction d'un nouveau bâtiment modification d'un procédé de fabrication
Rassembler une documentation relative aux questions d'environnement interne et externe et la tenir à disposition du CPPT	Art 14 de l'AR du 3/5/1999 et annexe 1ère de l'AR du 27/3/1996 relatif aux SIPP	<ul style="list-style-type: none"> liste et localisation des substances liste et données relatives aux points d'émission concernant la pollution de l'air, de l'eau, présents dans l'entreprise
Informier et permettre au CPPT de prendre connaissance de tous les rapports, avis et documents imposés ou non par la réglementation environnementale, se rapportant à l'environnement interne ou externe	Art 14 de l'AR du 3/5/1999	<ul style="list-style-type: none"> permis d'environnement de l'entreprise ou ses différentes autorisations (en matière de déchets, de rejets d'eau usées, d'émissions dans l'air, etc.) déclarations périodiques en matière de déchets, d'émissions de CO₂, de rejets d'eaux usées, etc. documents relatifs à une procédure de certification ISO 14001 ou à un enregistrement EMAS (systèmes de gestion de l'environnement) rapports d'audits (déchets, énergie, etc.) résultats d'analyses et de prélèvement (air, eau, etc.)
Fournir annuellement un commentaire détaillé sur sa politique de l'environnement lors d'une réunion du CPPT	Art 16 de l'AR du 3/5/1999	<ul style="list-style-type: none"> politique environnementale actuelle et les projets en la matière (certifications, renouvellement de permis ou d'autorisations, investissements, etc.) évolution de la situation environnementale de l'entreprise (en matière de gestion des déchets, des rejets dans l'eau, dans l'air, la consommation énergétique, le bruit, etc.) rapport annuel sur l'environnement
Fournir les informations concernant l'environnement externe demandées par un membre du CPPT	Art 16 de l'AR du 3/5/1999	<ul style="list-style-type: none"> émissions dans l'air, dans l'eau, odeurs, bruit, etc.

En outre, vous pouvez aussi vous appuyer sur les missions générales du CPPT pour travailler sur les questions d'environnement. Les solutions aux problématiques traitées au CPPT pourront prendre en considération les impacts sur l'environnement. Cela pourra être le cas en ce qui concerne la problématique du bruit, des produits

dangereux (ou des produits chimiques en général), des émanations dans l'air, des équipements de travail, de l'accueil des nouveaux travailleurs, etc. Voici un bref résumé des missions générales du CPPT qui pourront être utiles pour une action en matière d'environnement.

Environnement interne ou externe ?

La loi sur le bien-être au travail établit une distinction entre l'environnement interne et externe. Mais elle ne définit pas ces deux concepts.

On peut donc supposer que :

- L'environnement interne désigne davantage les aspects santé, sécurité, prévention des risques, hygiène, médecine du travail, etc.
- L'environnement externe concerne les impacts des pollutions générées par l'entreprise à l'extérieur de celle-ci (pollutions de l'eau, de l'air, du sol, des déchets, bruit, etc.).

Missions

Emettre des avis et formuler des propositions :

- sur la politique du bien-être des travailleurs
- sur le plan global de prévention et le plan annuel d'action (et leurs modifications, leur exécution et leurs résultats).

Art 2 de l'AR du 3/5/1999

Emettre un avis préalable :

- sur tous les projets, mesures et moyens à mettre en œuvre pouvant avoir des conséquences sur le bien-être des travailleurs
- sur la planification et l'introduction de nouvelles technologies en ce qui concerne les conséquences sur la sécurité et la santé des travailleurs
- sur le choix, l'achat, l'entretien et l'utilisation des équipements de travail et des équipements de protection individuelle et collective.

Art 3 de l'AR du 3/5/1999

Elaborer et mettre en œuvre les moyens de propagande et les mesures :

- sur l'accueil des travailleurs
- sur l'information et la formation à la prévention et la protection du travail.

Art 5 de l'AR du 3/5/1999

Participer à l'application du système dynamique de gestions des risques en effectuant au moins annuellement une enquête approfondie dans tous les lieux de travail.

Art 10 de l'AR du 3/5/1999

Le conseil d'entreprise (CE)

Le CE dispose d'un droit général d'information et d'avis sur différentes informations à caractère économique, financier et social. La problématique de l'environnement n'est pas mentionnée en tant que telle dans la législation. Toutefois, plusieurs dispositions permettent de l'aborder facilement de manière indirecte. C'est notam-

ment le cas en matière d'informations sur les coûts liés à la gestion environnementale. Ces informations sont souvent nécessaires pour démontrer à une direction réticente les avantages liés à une meilleure gestion de l'environnement. Par contre, c'est au CE que seront abordées les questions de mobilité grâce à l'obligation fédérale de diagnostic mobilité.

CE

Types d'information

Références légales

Exemples (non exhaustifs)

Informations d'ordre financier ou stratégique

AR du 27/11/1973

- portant sur la réglementation des informations économiques et financières à fournir aux conseils d'entreprise
- dépenses liées à la gestion (ou à l'absence de gestion) de l'environnement : coût de la gestion des déchets, des eaux usées, coût de l'énergie, des matières premières, de l'eau, taxes environnementales, assurances, coût des matières premières, etc.
- investissements liés à une meilleure gestion de l'environnement
- recherche et développement de produits ou de procédés plus propres
- aides publiques liés à une meilleure gestion de l'environnement
- contrats durables (contrats en rapport avec la gestion de l'environnement, intégration de clauses environnementales dans les contrats avec les fournisseurs et sous-traitants, etc.)

Information sur l'introduction de nouvelles technologies

CCT n°39

- nature de la technologie (a-t-on pris en considération les impacts sur l'environnement ?)
- raisons de son introduction
- impacts sur la santé et la sécurité des travailleurs (exemple : les nanotechnologies utilisées, les champs électromagnétiques émis, etc.)

Information sur les plans de formation professionnelle

CCT n°9

- formation des travailleurs sur des questions d'environnement et les bonnes pratiques en matière d'environnement

Information en matière de mobilité

Loi-programme du 8/4/2003

- diagnostic des déplacements des travailleurs entre leur domicile et leur lieu de travail, obligatoire pour toutes les entreprises et organismes publics de plus de 100 travailleurs tous les trois ans. Attention, le CE doit rendre un avis dans les deux mois de la réception du rapport
- information concernant tout changement important dans l'entreprise pouvant entraîner des modifications par rapport au diagnostic précité

Circulaire relative aux plans de déplacements d'entreprises parue au Moniteur Belge du 5/2/2004 (Région de Bruxelles- Capitale)

- mise en place d'un plan de mobilité (comprenant un plan des déplacements ainsi qu'un plan d'action) au sein des organismes de plus de 200 travailleurs en Région bruxelloise

Dans le cadre de la Loi du 20 septembre 1948 portant sur l'organisation de l'économie (section IV art 15), les conseils d'entreprise ont aussi pour mission, dans le cadre des lois, conventions collectives ou décisions de commissions paritaires, applicables à l'entreprise, notamment, de donner leur avis et de formuler toutes suggestions ou objections sur toutes mesures qui pourraient modifier l'organisation du travail, les conditions de travail et le rendement de l'entreprise. Cette disposition s'avère particulièrement utile pour asseoir des interventions concernant l'utilisation rationnelle des ressources (eau, énergie, matières premières), les investissements en la matière, la question des émissions de CO₂, etc.

La délégation syndicale (DS)

La DS est souvent le moteur de l'action syndicale dans l'entreprise. Elle peut s'appuyer sur ses compétences traditionnelles pour intégrer l'environnement dans ses revendications et dans sa pratique quotidienne.

Dans de nombreux cas, la DS pourra assumer les tâches, droits et missions dévolus au CE et au CPPT en cas d'inexistence de ces organes. N'hésitez pas à vous renseigner plus amplement à ce propos auprès de votre organisation syndicale.

DS

Actions possibles	Portée	Références légales
Formuler des propositions pour améliorer les conditions de vie au travail et l'environnement et/ou négocier des CCT en y incluant des thèmes environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> • développement de plans de transport d'entreprise • mise en place d'une politique d'environnement • information et formation environnementale des travailleurs • utilisation de produits biologiques et éthiques • etc. 	CCT n° 5 concernant le statut des délégations syndicales (art 11)
Accueillir les nouveaux travailleurs	et demander une première information sur la gestion de l'environnement dans l'entreprise	CCT n°22 concernant l'accueil et l'adaptation des travailleurs dans l'entreprise
Accueillir syndicalement les nouveaux travailleurs	et en profiter pour présenter le travail de l'équipe syndicale en environnement	CCT n°22 concernant l'accueil et l'adaptation des travailleurs dans l'entreprise (art 4) + dispositions sectorielles
Négocier l'information en environnement des travailleurs temporaires, intérimaires et mis à disposition	l'accord de la DS est souvent requis en matière de travail temporaire et intérimaires : la DS pourra négocier une information sur l'environnement de ces travailleurs	CCT n° 58 relative à la procédure à respecter et à la durée du travail temporaire
Informers les travailleurs	y compris sur les questions d'environnement	CCT n° 5 concernant le statut des délégations syndicales (art 23)

Des engagements concrets

Moins de déchets et moins d'énergie !

Un centre pour personnes handicapées, Hainaut, 400 personnes handicapées, 192 travailleurs

En mai 2007, la délégation syndicale décide de s'investir dans une démarche d'amélioration de la gestion de l'environnement. Les priorités sont mises sur le tri des déchets et sur l'utilisation rationnelle de l'énergie. Après un premier état des lieux, les délégués présentent à la direction un plan d'actions environnementales lors d'un CPPT. Un accord est rapidement trouvé entre les parties qui décident d'ailleurs de faire le point sur l'évolution du projet lors de chaque CPPT. Les premiers résultats ne tardent pas : formations à l'environnement de 50 personnes-relais réparties dans toute l'entreprise, sensibilisation des personnes handicapées (notamment via l'organisation d'une semaine de l'environnement solidaire en entreprise en septembre 2007), un état des lieux du tri des déchets dans les différents foyers du centre, un plan d'uniformisation du tri des déchets. En cours : un audit énergétique et un cadastre des consommations.

LE PLUS : L'investissement de tous : personnel comme personnes handicapées participent à la mise en œuvre des actions.

Qu'est ce qu'un accord de branche ?

Les accords de branche sont des conventions environnementales par lesquelles un secteur d'activités et ses entreprises s'engagent vis-à-vis de la Région wallonne à améliorer leur efficacité énergétique et à réduire leurs émissions de CO₂. En échange, ces entreprises reçoivent certains avantages financiers.



Certification ISO 14001, des délégués bien impliqués, des travailleurs bien informés !

Une entreprise du secteur des déchets, province de Liège, 213 travailleurs

En 2007, cette entreprise décide de s'engager dans une certification ISO 14001. Le conseiller environnement, soutenu par la direction du site, souhaite impliquer concrètement les délégués syndicaux et les travailleurs dans la démarche pour garantir le succès de celle-ci. C'est ainsi qu'un comité de pilotage ISO 14001 est mis sur pied. Plusieurs délégués et travailleurs, motivés par l'environnement, y siègent. Ils ont pu émettre leurs remarques et propositions sur le projet de politique environnementale, les objectifs et les moyens à mettre en œuvre, avant que ceux-ci ne soient définitivement décidés par la direction. Ils ont également participé à l'élaboration du plan de formation de tout le personnel à l'ISO 14001 et ses nouvelles procédures. Parallèlement au travail de ce comité de pilotage, le CPPT aborde aussi régulièrement la question de l'ISO 14001. Depuis que la certification a été obtenue, un groupe de travail ISO 14001 est en train d'être mis sur pied pour poursuivre le travail en matière d'environnement.

LE PLUS : Une direction attentive à l'information des travailleurs et à la concertation sociale.

Des engagements concrets



Faire évoluer les idées au sein de l'organisation, c'est aussi de l'action syndicale !

En décembre 2006, à l'initiative de RISE, des délégués syndicaux et des permanents visitent la ville de Freiburg im Breisgau en Allemagne. Depuis plus de 20 ans, cette ville fait l'objet d'une gestion urbaine durable : logements à basse consommation énergétique, mobilité durable, développement d'une industrie basée sur les énergies renouvelables et l'expertise en la matière. Une démonstration convaincante que des alternatives à nos modes de vie actuels sont non seulement possibles mais aussi générateurs d'activités, d'emplois et d'une plus grande qualité de vie.

Beaucoup de ces dispositifs sont adaptables en Belgique : interventions en faveur des énergies vertes, des investissements en matière d'isolation des bâtiments et des logements sociaux, politique volontaire d'efficacité énergétique dans les entreprises, politique tarifaire des transports en commun... C'est sur base de ces constats que ces délégués et permanents se mettent au travail : information de leurs exécutifs respectifs, information dans leurs entreprises, information du Bureau exécutif wallon et création d'un groupe de travail sur les changements climatiques pour initier une réflexion dans toute la structure syndicale et favoriser la prise de positions politiques.

LE PLUS : Une grande ténacité ! Les changements structurels sont longs à s'implanter et les idées novatrices mettent du temps à faire leur chemin.

Tri des déchets dans trois maisons de repos et soins (MRS),

Charleroi, 270 résidents,
175 travailleurs

A la suite d'un projet syndical sur le tri des déchets au sein de cinq hôpitaux publics de la région de Charleroi, les trois maisons de repos et de soins de la même intercommunale décident de mettre en place un tri sélectif des déchets en se basant sur l'expérience acquise dans ces hôpitaux. Délégués, membres de la direction, travailleurs, conseiller en prévention, hygiénistes, etc. se mettent autour de la table, réalisent un inventaire des déchets et dressent un plan d'actions dans la foulée. Pour en faciliter la mise en œuvre, une personne-relais a été choisie par type de déchet dans chacune des MRS et des formations ont été proposées au personnel. Bilan : une gestion des déchets nettement améliorée et un tas d'autres projets en vue : URE, intégration de l'environnement dans la construction de nouveaux bâtiments, dissémination de l'expérience dans d'autres lieux, etc.

LE PLUS : La participation des résidents et de leur famille à la gestion des déchets grâce à des formations aux résidents et des séances d'information aux familles.

Bannir le gaspillage

Une entreprise du secteur alimentaire en province de Luxembourg,
170 travailleurs

Dans cette entreprise du secteur agro-alimentaire des problèmes de gaspillage de matières premières mais aussi de consommation d'eau et d'énergie avaient été mise en exergue au sein du CPPT. C'est tout naturellement au sein de cet organe de concertation que les travailleurs ont exprimé leur souhait d'améliorer parallèlement leurs conditions de travail et c'est sous cette impulsion que des mesures durables ont été consenties par l'entreprise pour apporter une solution globale tant d'un point de vue social qu'environnemental.

Parmi les actions réalisées, épinglons : l'organisation d'un réseau de personnes relais dans les différents départements, l'implication de tous les acteurs de l'entreprise (direction, conseiller en prévention, représentants des travailleurs...) et la réalisation d'un relevé mensuel des améliorations engrangées.

LE PLUS : Un responsable environnement et des délégués motivés et persévérants, une concertation constructive et une direction ouverte à de nouvelles propositions.

Un coup de pouce énergét(é)rique

Une entreprise de production d'isolant, province de Liège,
300 travailleurs

Dans cette entreprise, l'environnement est depuis longtemps une préoccupation de l'entreprise et de l'équipe syndicale. Depuis 2004, l'entreprise est engagée dans un accord de branche (voir encadré page 11). Dans ce cadre, un audit énergétique a été réalisé et une comptabilité énergétique a été mise en place. Les recommandations de cet audit sont à présent mises en œuvre mais la délégation entrevoit la possibilité d'aller encore plus loin dans les économies d'énergie par la mise en œuvre d'une installation de cogénération (piste évoquée par l'audit énergétique mais considérée comme techniquement trop difficile par la direction) ou par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les 2000 m² de toits plats. Qu'à cela ne tienne, la délégation fait appel au facilitateur cogénération de la Région wallonne qui confirme la faisabilité technique de l'opération. Une pré-étude est à présent en cours.

LE PLUS : Une délégation syndicale motivée et une concertation sociale dynamique où le thème de l'environnement a sa place depuis des années.

Au zoning je m'y rends autrement !

Une zone d'activité en Brabant wallon,
125 entreprises, 4500 travailleurs

Un plan de mobilité soutenu par la Région wallonne conduit à la mise en place d'une navette de bus reliant la zone avec la gare la plus proche et d'un système de covoiturage propre à la zone. Avec d'autres partenaires, les organisations syndicales déploient régulièrement des moyens de sensibilisation et d'information très pertinents pour encourager les travailleurs à tester ces alternatives. Pendant la semaine de la mobilité, les délégués syndicaux ont accompagné les navetteurs pour les remercier d'une part et pour recueillir leurs avis d'autre part. Ce relais entre les utilisateurs et les gestionnaires permet d'adapter les horaires de la navette, de veiller à de meilleures correspondances avec les trains et d'étudier les demandes de sécurisation des abris de bus ou d'arrêts supplémentaires.

LE PLUS : Un plan de mobilité concerté où les travailleurs ont vraiment leur mot à dire !



Le tri des déchets en milieu hospitalier

Un hôpital en Brabant wallon,
250 travailleurs

D'une part les déchets représentent un poste important dans la gestion d'une entreprise : dans 3,4 ou 5 ans, ils coûteront encore plus cher ; et d'autre part une bonne gestion environnementale compte aussi pour l'image de marque de l'entreprise. Ce sont ces arguments que la délégation syndicale a présentés à la direction pour obtenir son aval dans le cadre d'un projet d'amélioration de la gestion des déchets.

Un groupe de travail a été créé avec le concours d'un expert proposé par RISE, qui a permis d'établir les coûts d'une opération de tri pour le papier et les PMC. Cette expertise a confirmé que moyennant une bonne organisation du tri, l'entreprise pouvait engranger un bénéfice certain.

LE PLUS : La participation et l'implication du personnel grâce à l'élaboration d'une campagne à la fois humoristique et pratique sur le tri des déchets et à l'adaptation des messages et des procédures à l'univers hospitalier : on ne jette pas des examens confidentiels comme de simples feuilles de brouillon...

5 jours pour sensibiliser et mobiliser 8000 travailleurs sur l'environnement

Une banque à Bruxelles

Dans cette entreprise, la concertation sociale s'est organisée via la constitution de 10 groupes de travail thématiques qui dépendent du CPPT. La délégation syndicale a obtenu qu'un groupe de travail planche sur l'environnement et la mobilité. Plusieurs années de travail de sensibilisation et de crédibilisation auprès de la direction ont permis que, désormais, chaque année un budget important soit dédié à ce groupe de travail pour organiser des actions de sensibilisation durant 5 jours tous les ans.

Chaque campagne fait l'objet d'un planning qui intègre des messages préalables, des actions phares et des séquences d'évaluation. Des journées sans voiture aux activités familiales en passant par une journée « gros pull », le groupe de travail établit un programme d'activité discuté et soutenu tant par les organisations syndicales que par l'employeur.

LE PLUS : La régularité du projet et de la sensibilisation dans le temps, le souci de lier environnement à la maison et environnement au travail, l'attention portée à l'évaluation régulière de la sensibilisation.

Ouverture du dialogue entre les riverains et l'entreprise

Dans cette région du Hainaut Occidental, la concentration des activités d'incinération sur une même zone géographique suscite tant l'inquiétude des travailleurs par rapport à leur santé que la méfiance des riverains à l'égard de la qualité de l'air ambiant.

Parce que les riverains sont aussi quelque fois des travailleurs, l'organisation syndicale régionale a souhaité favoriser un débat de qualité entre ces acteurs en développant à leur égard des outils d'information et des lieux d'échange. Un guide pour les travailleurs, résultat d'une recherche approfondie d'informations sur les pratiques des entreprises et sur le suivi médical, a été distribué. Ce guide montre comment concilier travail santé et environnement et invite à être vigilant sur les questions de santé. Partant du constat que l'information était peu accessible aux riverains, une brochure a également été diffusée auprès des 45.000 riverains de ces installations. Un site internet continue à aider les riverains et les travailleurs à se forger une opinion nuancée sur le sujet.

LE PLUS : L'utilisation d'un outil de prévention des pollutions de l'air qui a débouché sur une démarche volontaire de prévention des pollutions de l'air.

Des outils pour agir

Par où commencer ?

Les possibilités pour débiter un travail sur l'environnement sont évidemment nombreuses. Voici, en vrac, quelques pistes pour vous donner des idées.

- Réaliser le mini-sondage sur les forces et faiblesse de la gestion environnementale de votre entreprise (voir ci-contre)
- Organiser une réunion de l'équipe syndicale et débiter sur la façon dont la question de l'environnement va être traitée par l'équipe en place pendant la durée du mandat et sur les objectifs prioritaires
- Mettre la question de l'environnement à l'ordre du jour d'un CPPT :
 - soit de manière générale : si le commentaire annuel sur la politique de l'environnement n'a pas encore eu lieu, ce sera l'occasion de demander une présentation structurées de la situation environnementale de l'entreprise
 - soit par thème : les déchets, l'énergie, les produits dangereux, etc.
 - ou encore suite à un problème particulier (accident, pollution, etc.) ou à un événement particulier (renouvellement d'un permis, démarrage d'une certification environnementale, etc.)
- Faire le point sur les coûts liés à la gestion de l'environnement à l'occasion du CE consacré aux comptes annuels
- Demander une information sur le contenu du permis d'environnement de l'entreprise au CPPT
- Lire les informations reçues lors des installations des CPPT et CE pour y repérer les informations sur l'environnement
- Se documenter sur un problème environnemental particulier de votre entreprise
- Suivre une formation sur l'environnement dans votre syndicat

Mini-sondage sur les forces et faiblesses de la gestion environnementale de votre entreprise : la carte météo

Indiquez une croix dans la case qui exprime le mieux votre sentiment sur les différentes composantes de la gestion environnementale en 2 minutes max (les réponses doivent être intuitives et rapides).

Bâtiment/service..... Date..... Nom (facultatif)



Utilisation des matières premières				
Utilisation et choix d'énergie				
Utilisation d'eau et eaux usées				
Prévention et diminution des déchets				
Recyclage et collecte sélective des déchets				
Pollution de l'air, poussières et odeurs				
Réduction et contrôle du bruit et des vibrations				
Stockage de produits				
Mobilité du personnel et transport de marchandises				
Planification « verte » de produits ou services				
Prévention des accidents environnementaux				
Sécurité et hygiène sur les lieux de travail				
Dialogue avec les sous-traitants				
Voisinage (dialogue et participation)				
Information sur l'environnement (interne et externe)				
Motivation des cadres pour l'éco-gestion				
Motivation des collaborateurs pour l'éco-gestion				
Pratiques d'éco-gestion				

Idées pour exploiter ce sondage :

- Faites ce test au sein de l'équipe syndicale. En compilant les résultats, vous aurez déjà une bonne idée des domaines par lesquels vous pourriez débiter le travail.
- Réalisez ce sondage auprès des travailleurs et communiquez-leur les résultats qui vous guideront pour entamer le travail.
- Réalisez ce sondage par zone, par activité, par service, etc.
- Etudiez les aspects et les activités perçus comme les plus négatives.

Un guide pratique sur l'environnement pour les délégués syndicaux : oui, ça existe !w

Le guide «L'environnement et l'entreprise» vous explique les grands problèmes environnementaux et vous propose de nombreux outils pratiques pour aborder ces questions dans votre entreprise (notamment 14 fiches pratiques sur l'eau, l'énergie, les déchets, etc.). Commandez-le gratuitement à votre organisation syndicale.

Source : copyright Eco-Conseil Entreprise, brochure EMAS « easy » pour les petites entreprises, janvier 2008.
Ce document est disponible gratuitement sur http://www.ecomapping.com/docs/emaseasy/EMAS_EASY_FR.pdf

RISE, un outil pour soutenir votre action

RISE, c'est le Réseau Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement créé conjointement par la FGTB et la CSC pour aider les délégués syndicaux à agir sur les questions d'environnement.

Nous vous proposons différents outils pour vous aider dans vos actions :

- Des **formations** sur l'environnement
- Des **brochures** telles que le guide pratique : « L'environnement et l'entreprise » mais aussi sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, les pollutions intérieures, REACH, l'éco-consommation, l'amiante, etc.
- Des **fiches pratiques** (sur l'énergie et le climat, les pollutions de l'air, les déchets, etc.)
- Un **site web** <http://www.rise.be> où vous pouvez télécharger toutes les fiches et brochures (rubrique documentation) et consulter les formations proposées (rubrique formation)
- Un **appui technique** sur le terrain : par une présence de RISE à une réunion syndicale ou à réunion CPPT ou CE, une aide à la réalisation de matériel de sensibilisation (dépliants, affiches, etc.) ou à l'organisation d'un événement (exposition, campagne de sensibilisation, etc.) ou la mise sur pied d'une action, d'un projet, ...
- Un **service d'aide** qui répond à toutes vos questions d'ordre juridique, technique ou syndical dans le domaine de l'environnement.

Contactez-nous !

Cellule RISE à la FGTB wallonne
(CEPAG)
Rue Haute 42
1000 Bruxelles
Tél : 02/506.83.96
Fax : 02/502.08.28
Courriel : cepag@rise.be

Cellule RISE à la CSC
(FEC)
Chaussée de Haecht 579
1030 Bruxelles
Tél : 02/246.32.54
Fax : 02/246.30.10
Courriel : fec@rise.be

Les cellules mobilité FGTB et CSC

Vos organisations syndicales disposent aussi de cellules spécialisées en mobilité grâce au soutien de la Région wallonne.

Pour des questions et actions sur ce thème, contactez-les via <http://www.cepag.be> (rubrique mobilité) et mobilite@cepag.be pour la FGTB et <http://www.csc-en-ligne.be> (rubrique 'publications et documentation'/'dossiers'/'mobilité') et mobilite@acv-csc.be pour la CSC.



Avec le soutien de la Région wallonne